

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 7 juin 2017

Élections législatives horaires d'ouverture des bureaux de vote

Le Préfet de l'Isère appelle l'attention des électeurs sur les horaires d'ouverture des bureaux de vote aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Pour les deux tours de scrutin des élections législatives, **tous les bureaux de vote seront ouverts à partir de 8 heures le matin et jusqu'à 18 heures en soirée. Néanmoins, des dérogations ont été accordées aux communes qui en ont fait la demande.**

Ainsi, les horaires des scrutins sont fixés **de 8 heures à 19 heures dans l'ensemble des bureaux de vote des communes suivantes :**

- BOURGOIN-JALLIEU
- GIERES
- SAINT-MARTIN-D'HERES
- CROLLES
- MEYLAN
- SAINT-MARTIN-D'URIAGE
- ECHIROLLES
- MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
- SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
- EYBENS
- PONT-DE-CLAIX
- SEYSSINS
- FONTAINE
- SAINT-EGREVE
- VILLEFONTAINE
- FONTANIL-CORNILLON
- SAINT-ISMIER
- VOIRON
- VOREPPE

De plus, pour l'ensemble des bureaux de vote de la commune de GRENOBLE, les horaires des scrutins sont fixés de 8 heures à 20 heures.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

